

CHEMINS
DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE
EN FRANCE



PLAN DE GESTION 2023-2027

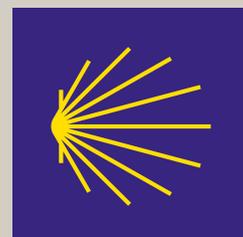
— Bien culturel inscrit sur la liste
du patrimoine mondial de l'Unesco



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
• inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



SOMMAIRE

PATRIMOINE MONDIAL

LES PLAN DE GESTION DES BIENS INSCRITS

LES « CHEMINS DE COMPOSTELLE EN FRANCE »

DESCRIPTION DU BIEN CULTUREL EN SÉRIE

UNE HISTOIRE DU PELERINAGE DE SAINT-JACQUES-COMPOSTELLE

LES ATTRIBUTS DE L'INSCRIPTION

UN PLAN DE GESTION, DES PLANS DE GESTION

LES ACTIONS MAJEURES DU PLAN DE GESTION NATIONAL

LES ACTEURS DU BIEN

DES RÉFÉRENCES ET DES OUTILS

UN SOCLE DE CONNAISSANCES POUR ENRICHIR LA GESTION DU BIEN ET L'EXPÉRIENCE

ILS TÉMOIGNENT

P.3

P.4

P.6

P.8

P.13

P.16

P.17

P.18

P.21

P.23

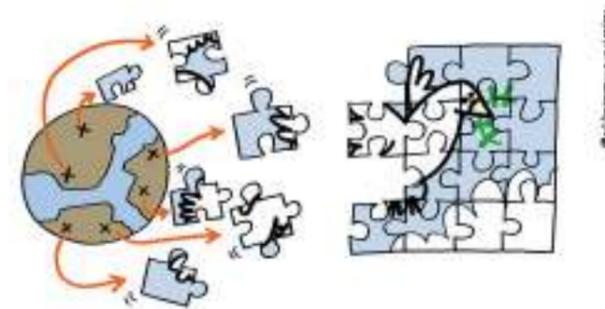
P.24

P.25

LE PATRIMOINE MONDIAL

● L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) a été créée en 1945 à l'issue de la 2nde Guerre mondiale dans le but de soutenir une coopération et une solidarité intellectuelle et morale à l'échelle de l'humanité, dans l'idée que les accords économiques et politiques ne peuvent suffire à construire une paix durable : « Les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » (Acte constitutif de l'Unesco).

● La notion de « Patrimoine mondial » émerge au moment des grandes campagnes de sauvetage des temples d'Abou Simbel en Egypte et du port de Venise en Italie au début des années 1960 : il existe un patrimoine d'une valeur dépassant les frontières locales et nationales, dont la destruction constituerait un appauvrissement pour l'ensemble de l'humanité.



● La Convention du Patrimoine mondial sera signée en 1972, confiant à l'Unesco, dont le Centre du Patrimoine mondial sera créé pour l'occasion, la mission d'identifier, protéger, conserver, mettre en valeur les sites naturels et culturels présentant une Valeur Universelle Exceptionnelle.

● Le Comité du Patrimoine mondial se réunit tous les ans depuis 1978, date à laquelle les 1^{ères} inscriptions sur la Liste du Patrimoine mondial ont été décidées.

● La France a déposé simultanément 5 dossiers de candidature en 1979, dans une volonté d'illustrer les périodes majeures représentatives du Patrimoine français. C'est ainsi que les 5 premiers sites français ont été inscrits : les Sites préhistoriques et grottes ornées

de la Vallée de la Vézère (dont Lascaux), le Mont-Saint-Michel et sa baie, la Basilique et colline de Vézelay, la Cathédrale de Chartres, et le Palais et parc de Versailles.



● Aujourd'hui 1154 biens sont inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, dont 49 en France, ce qui en fait le 4^{ème} pays dans le classement du nombre de sites inscrits. 194 pays ont ratifié la Convention du Patrimoine mondial (dont la France en 1975) et 167 ont au moins un bien inscrit, 27 Etats parties n'en ont donc aucun.

● Malgré de nombreux efforts et des restrictions imposées progressivement par l'Unesco concernant les dépôts de candidature émanant des pays sur-représentés (dont la France fait partie) afin de rendre la Liste plus équilibrée et représentative, la très grande majorité des sites sont culturels (897 sur 1154) et situés dans la région « Europe et Amérique du Nord » (545 soit près de la moitié des biens inscrits situés dans cette seule région, l'autre moitié se répartissant entre Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, et Etats Arabes).



LES PLANS DE GESTION DES BIENS INSCRITS

- Les premiers dossiers de candidature tenaient en quelques dizaines de pages constituées de textes et de photos visant à expliciter le caractère universel et exceptionnel du bien candidat.
- Au fil du temps, des problématiques liées à la préservation des sites inscrits ont commencé à apparaître : travaux de restauration ou d'entretien insuffisants, manque de moyens humains et financiers, risques naturels, conflits armés, destructions idéologiques...
- En outre, bien qu'il ne s'agisse pas de l'esprit ayant présidé à la création de la Liste du patrimoine mondial, la médiatisation des inscriptions au patrimoine mondial, alliée au développement du tourisme, ont progressivement transformé la Liste en un label touristique, perçu comme particulièrement qualitatif et mondialement reconnu.
- Ces facteurs combinés ont conduit d'une part à la création d'une Liste du patrimoine mondial en péril, qui permet de dégager des moyens exceptionnels pour les biens qui y figurent afin de permettre leur préservation : elle compte à l'heure actuelle 52 biens.
- D'autre part, il est important de rappeler qu'une inscription n'est pas définitive. Quand des projets d'exploitation ou d'aménagements ne semblent pas compatibles avec la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un bien, l'Unesco peut être amenée à délistier des biens. Cela s'est produit à 3 reprises : en 2007 pour le « Sanctuaire de l'Oryx arabe » en Oman, en 2009 pour la « Vallée de l'Elbe à Dresde » en Allemagne, et en 2021 pour « Liverpool – port marchand » au Royaume-Uni.
- Afin de s'assurer de la mise en place de mesures de protection et de gestion appropriées ainsi que d'un développement touristique durable et soutenable, l'Unesco a d'abord encouragé, puis contraint à partir de 2007 les biens candidats à se doter d'un Plan de gestion ainsi que d'un Système de gestion :
- le Système de gestion désigne les modalités de coopération stratégique, politique, technique (et éventuellement scientifique) entre les différents acteurs de la gestion du bien : structure en charge de la coordination, instances, animation, etc.
- le Plan de gestion est un document qui vise à démontrer que l'ensemble des moyens humains et financiers nécessaires à la préservation et au développement durable du bien, de sa zone tampon et de son territoire environnant sont disponibles et mis en œuvre, la plupart du temps présenté sous la forme d'un programme d'actions détaillées pour une période donnée.
- Les retours d'expérience entre sites français candidats et inscrits, en particulier au sein de l'Association des Biens français du Patrimoine mondial, ont permis une prise de conscience de l'intérêt que revêt l'élaboration d'un Plan de gestion quand cela n'a pas été fait au moment de l'inscription (pour toutes celles intervenues avant 2007).
- Il s'agit en effet, au-delà de son éventuel caractère obligatoire, d'une formidable opportunité de rassembler les acteurs de la gestion et leurs partenaires afin de partager un état des lieux, puis de réfléchir ensemble à un projet pour le bien et son/ses territoire(s) dans les domaines de la conservation, de l'urbanisme et de l'aménagement, de la connaissance et de sa diffusion, du développement économique et touristique, et de la coopération, tout en prenant en compte les questions aujourd'hui majeures de résilience face au changement climatique et d'accompagnement de la transition écologique.



- La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine transpose le Patrimoine mondial et les Plans de gestion dans le code du Patrimoine (article L612-1), posant les bases légales qui permettront d'accompagner les biens français inscrits au Patrimoine mondial dans leurs démarches. Cet article donne mission au Préfet de région d'arrêter les Plans de gestion une fois rédigés, et aux préfets de département de porter à connaissance des collectivités les dispositions de ce document, afin de les inciter à prendre en compte la présence d'un bien et de sa zone tampon au regard de tout projet d'aménagement à proximité d'un bien.

FONDEMENTS JURIDIQUES

Article L. 612.1, alinéas 3 et 4 du code du patrimoine

Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative. Lorsque l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme engage l'élaboration ou la révision d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un plan local d'urbanisme, le représentant de l'État dans le département porte à sa connaissance les dispositions du plan de gestion du bien afin d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du bien et la préservation de sa valeur exceptionnelle.

QU'EST-CE QU'UNE ZONE TAMPON ?

Quelques années après la ratification de la Convention de 1972, il a été assez rapidement constaté que, dans les pays industrialisés, les risques encourus par les biens du patrimoine mondial ne provenaient pas d'un défaut d'entretien du bien lui-même, mais plutôt de la dégradation potentielle de son environnement immédiat ou du paysage dans lequel il s'inscrit. La nécessité d'entourer le bien inscrit d'une « zone tampon » a ainsi été établie. Les orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial définissent en ces termes ce qu'est une zone tampon : Art 104. « Afin de protéger efficacement le bien proposé pour inscription, une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection. L'espace constituant la zone tampon doit être déterminé au cas par cas par des mécanismes appropriés (...).

LES « CHEMINS DE SAINT-JACQUES —DE COMPOSTELLE EN FRANCE »

Le 2 décembre 1998, le comité du patrimoine mondial de l'Unesco inscrit les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial, prolongeant ainsi l'inscription de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » (1985) et des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne » (1993, extension en 2015). Il reconnaît ainsi leur valeur universelle exceptionnelle.

« Tout au long du Moyen Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France. Quatre voies symboliques partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs. Églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts. De grands sanctuaires tels que l'église Saint-Sernin à Toulouse ou la cathédrale d'Amiens, - certains cités dans le Codex Calixtinus - ainsi que d'autres biens illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles. Soixante et onze éléments associés au pèlerinage ont été retenus pour illustrer leur diversité géographique, le développement chronologique du pèlerinage entre le XIe et XVe siècle, et les fonctions essentielles de l'architecture, comme l'ancien hôpital des pèlerins à Pons, ou le pont « des pèlerins » sur la Boralde. En outre, sept tronçons du Chemin du Puy sont inclus couvrant près de 160 km de route. »

Critère (ii) : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

Critère (iv) : Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.

Critère (vi) : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.



Intégrité

Les édifices et ensembles proposés représentent, dans leur diversité, une évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il en est de même des tronçons de chemins proposés qui ne sont que des exemples de l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins. Les ouvrages rencontrés sur les chemins ont en commun d'être les témoignages directs, conservés et transmis jusqu'à nous, de la pratique du pèlerinage telle qu'elle s'est déroulée en France durant le Moyen Âge. Cette puissance d'évocation intacte a permis de revitaliser l'approche culturelle du pèlerinage vers Compostelle. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France font l'objet, depuis les années 1990, d'une fréquentation sans cesse croissante, qui doit être conciliée avec les aménagements routiers.

Authenticité

Les établissements d'accueil et de soins présentés sont indubitablement voués au pèlerinage par les textes historiques et les éléments architecturaux ou de décor conservés. Les biens présentés illustrent de la façon la plus véridique et crédible l'ensemble des rituels et des pratiques liés au pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ceux-ci incluent des routes, des églises de pèlerinage ou de simples sanctuaires, hôpitaux et ponts. Le parcours spirituel du pèlerinage était rythmé par la vénération des reliques des saints qui jalonnaient l'itinéraire. Les édifices les plus riches, points de passage privilégiés du parcours, sont reconnaissables à leurs dispositions architecturales spécifiques, propres à organiser la circulation des pèlerins. Les églises plus modestes, haltes de recueillement ou de repos situées sur les voies principales ou secondaires, sont attestées par leurs décors sculptés ou peints représentant des scènes religieuses ou des légendes liées à la dévotion à saint Jacques.



DESCRIPTION DU BIEN CULTUREL EN SERIE

Le Bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » se présente sous la forme d'une sélection de 78 éléments considérés comme évocateurs et emblématiques des contextes culturel, religieux, artistique et architectural de ce pèlerinage lointain. Sans reconstituer les routes, le bien est formé comme un ensemble discontinu dans 10 régions françaises et couvrant en majeure partie une longue période du pèlerinage entre le XI^e et le XV^e siècle, tout en débordant parfois.

Il concerne 10 régions, 32 départements, 95 communes; regroupe 9 cathédrales, 42 églises et basiliques, 2 clochers, 1 dolmen et sa croix, 4 anciens hôpitaux, 7 abbayes, 7 ponts, 1 porte d'entrée de ville et 7 sections de sentier de la Via Podiensis-GR®65 (160 km) ; et réunit plus de 80 propriétaires et gestionnaires (l'Etat, 57 communes, 13 intercommunalités, 8 Départements, 2 établissements publics hospitaliers et quelques personnes privées).

Depuis 2013, le Bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » fait l'objet d'une attention renouvelée. L'Etat français a désigné un préfet coordonnateur, le préfet de région Occitanie, pour assurer son suivi et s'appuie sur l'Agence française des chemins de Compostelle (anciennement ACIR Compostelle) pour son animation. Peu à peu se mettent en place les outils de gouvernance et de gestion.

COMPOSITION DU BIEN

Monuments et ensembles

AUVERGNE RHONE ALPES

- Cathédrale Notre-Dame, Le-Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- Hôtel-Dieu, Le-Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- Eglise Notre-Dame-du-Port, Clermont-Ferrand

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- Eglise prieurale Sainte-Croix- Notre-Dame, La Charité-sur-Loire, Nièvre
- Eglise Saint-Jacques, Asquins, Yonne
- Basilique Sainte-Madeleine*, Vézelay, Yonne

CENTRE VAL DE LOIRE

- Cathédrale Saint-Etienne*, Bourges, Cher
- Collégiale Saint-Etienne, Neuvy-Saint-Sépulchre, Indre

GRAND EST

- Eglise Notre-Dame-en-Vaux, Châlons-en-Champagne, Marne
- Basilique Notre-Dame, L'Epine, Marne

HAUTS DE FRANCE

- Eglise paroissiale Saint-Jacques, Compiègne, Oise
- Cathédrale Notre-Dame*, Amiens, Somme
- Eglise paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste, Folleville, Somme

ILE-DE-FRANCE

- Tour Saint-Jacques*, Paris

NORMANDIE

- Le Mont-Saint-Michel*, Manche

NOUVELLE AQUITAINE

- Eglise Saint-Pierre, Aulnay, Charente-Maritime
- Ancien hôpital des Pèlerins, Pons, Charente-Maritime
- Abbaye royale Saint-Jean- Baptiste, Saint-Jean-d'Angély, Charente-Maritime
- Eglise Saint-Eutrope, Saintes, Charente-Maritime
- Ancienne abbaye de Cadouin, Le Buisson-de-Cadouin, Dordogne
- Cathédrale Saint-Front, Périgueux, Dordogne
- Eglise Saint-Avit, Saint-Avit-Sénieur, Dordogne
- Eglise cathédrale Saint-Jean-Baptiste, Bazas, Gironde
- Basilique Saint-Seurin*, Bordeaux, Gironde
- Basilique Saint-Michel*, Bordeaux, Gironde
- Cathédrale Saint-André*, Bordeaux, Gironde
- Ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure, La Sauve, Gironde
- Eglise Saint-Pierre, La Sauve, Gironde
- Eglise de Notre-Dame-de-la-Fin- des-Terres, Soulac-sur-Mer, Gironde
- Eglise Sainte-Quitterie, Aire-sur-l'Adour, Landes

Chemins de saint-Jacques-de-Compostelle en France



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998





UNE HISTOIRE DU PELERINAGE — DE SAINT-JACQUES-COMPOSTELLE

qui le matérialisent dans une représentation sculptée, peinte ou en vitrail.

Sur le chemin, les pèlerins doivent gravir des cols ou franchir des rivières. Des ponts facilitent leur passage. Ils sont construits pour les usages quotidiens et les échanges commerciaux ; certains sont aussi des œuvres pieuses pour le soulagement des « pauvres passants et pèlerins ». Le voyageur est parfois accueilli dans des abbayes, des hospices ou des hôpitaux. Conformément à une tradition qui s'enracine dans l'Antiquité, le soin du corps et de l'âme et la charité se confondent.

Le Bien est constitué de monuments prestigieux dont plusieurs appartiennent à la première liste de protection comme monument historique (1840). Les édifices retenus illustrent de manière remarquablement complète l'**évolution artistique et architecturale européenne** sur plusieurs siècles en présentant des chefs d'œuvre aboutis de style roman ou gothique, ou bien d'édifices classiques ou touchés par l'art baroque ; ils témoignent ainsi du **développement religieux et culturel** du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne.

Enfin, on ne peut appréhender les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle sans prendre en compte leur **dimension anthropologique** : à l'image du soleil qui vient mourir aux confins du monde occidental pour réapparaître à l'orient, le pèlerin se met en route pour accomplir un parcours initiatique, une métamorphose, en quête d'espérance. Compostelle appartient à un **imaginaire collectif** qui l'ancre comme un « chemin » unique. L'expérience individuelle puise dans son histoire

collective portée par les traces, bâties ou non. Aux côtés des **valeurs historiques, artistiques et architecturales, culturelles** qui procèdent de la connaissance des lieux et de l'univers du pèlerinage, identifiées et étudiées par les chercheurs et qui sont consacrées par le Conseil de l'Europe et par l'Unesco, cohabitent des **valeurs spirituelles, humanistes, émotionnelles**, qui procèdent de l'expérience vécue des cheminants d'aujourd'hui. Le bien revêt ainsi un caractère vivant qui le rend singulier.

* *Intervention dans le cadre du colloque international « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France : patrimoine, territoires, historicité », octobre 2018*

** *Manuscrit conservé à la cathédrale de Compostelle. Ensemble de textes comprenant « cinq livres » relatifs au culte, aux miracles, à la translation et au pèlerinage de saint Jacques.*



Troisième des grands pèlerinages de la chrétienté, celui de Compostelle mène depuis le IX^e siècle les pèlerins jusqu'en Galice, dans le nord-ouest de l'Espagne, sur le tombeau de saint Jacques, un des douze apôtres. C'est au début des années 830 que son tombeau fut « inventé » non loin du siège épiscopal d'Iria, en Galice. La nouvelle fut immédiatement diffusée. Dès le début du X^e siècle, par la mer ou par voie de terre, les pèlerins se rendirent à Compostelle ; parmi eux, l'évêque du Puy-en-Velay, Godescalc, en 950-951, sans que son itinéraire ne soit connu.

Du XI^e au XIII^e siècle, le pèlerinage connaît son heure de gloire. On y vient et chemin faisant on fait étape dans d'autres sanctuaires où se développent des cultes autour de reliques de saints. C'est une période de grande vitalité des pèlerinages, notamment de la dévotion mariale. Malgré les dangers, riches et pauvres, nobles et mendiants, marchands et artisans s'embarquaient ou se retrouvaient sur les chemins.

Le pèlerinage va se renouveler régulièrement : au XII^e siècle, la construction de la cathédrale romane et la production de nombreux textes, dont le Codex Calixtinus ; au XIII^e siècle, la promesse d'indulgences pour ceux qui se rendraient à Compostelle et visiteraient avec dévotion son sanctuaire ; dans la seconde moitié du XIV^e siècle, la création des années jubilaires dotées d'indulgences plénières chaque fois que le 25 juillet coïncidait avec un dimanche ; au XVII^e siècle, les aménagements baroques à l'intérieur et à l'extérieur de la basilique ; à la fin du XIX^e siècle, la redécouverte des reliques apostoliques et leur authentification par Rome. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, cette revitalisation se traduit par l'identification et l'aménagement des « chemins » tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Des facteurs d'affaiblissement purent parfois tarir le flux de pèlerins devant franchir les Pyrénées : épidémie, critique de la Réforme contre le culte des saints et la vénération des reliques, guerres franco-espagnoles au XVII^e siècle, réglementation restrictive sur la pratique du pèlerinage par l'Etat royal au XVIII^e siècle, déchristianisation au XIX^e siècle.

Dans le dernier tiers du XX^e siècle, la tradition pèlerine a repris toute sa vigueur. Le pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle s'institutionnalise à partir des années 1980, en particulier avec la Déclaration du Conseil de l'Europe le 23 octobre 1987 à Santiago-de-Compostela qui va lancer le programme des Itinéraires culturels.





LES ATTRIBUTS DE L'INSCRIPTION

Un bien du patrimoine mondial est défini par des éléments caractéristiques qui le rendent unique, exceptionnel ou représentatif d'une époque, d'un phénomène, d'un style... Ces éléments caractéristiques d'un bien du patrimoine mondial – appelés « attributs » - justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien.

<p>Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.</p>	<p>La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen-Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Espace français, Europe occidentale dans ses relations avec la péninsule ibérique • XI^{ème} s – XVIII^{ème} s • Restituer les propos d'un manuscrit composé en 1130 et qui décrit des routes et propose des dévotions à des saints vénérés dans des sanctuaires implantés au long de ces routes • Échanges de formes artistiques et circulations culturelles sur les chemins
<p>Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.</p>	<p>Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture religieuse et civile structurante d'un itinéraire : édifices à vocation de soins, de dévotion, de franchissement • Églises reliquaires • Aménagements des espaces intérieurs pour les déambulations et dispositifs de présentation des reliques : tombeaux surélevés pour circulation et passage des pèlerins, cryptes, cloître reliquaire, « Tour des corps saints », chapelles rayonnantes • Variété des styles architecturaux et décors offrant un panorama de l'art religieux
<p>Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.</p>	<p>La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Âge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • culte des saints, rôles et rites • Une tradition pèlerine contemporaine qui réinterprète l'héritage historique en fonction des besoins humains contemporains : marche et hospitalité • Imaginaire : hagiographies, légendaire carolingien, chansons de geste, la Voie Lactée... • du texte à la réalité : la créativité contemporaine inspirée par les indications du Codex Calixtinus • Création artistique et littéraire inspirée par le pèlerinage, la « route », les rencontres...

UN PLAN DE GESTION, DES PLANS DE GESTION

Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France sont ce que l'on appelle un « bien en série ». Les 78 composantes sont les facettes d'un seul et même bien du Patrimoine mondial. A ce titre, il convenait de rédiger un Plan de gestion national pour l'ensemble du Bien, visant à en coordonner et harmoniser la gestion, ainsi que de favoriser les échanges et la coopération entre les gestionnaires du Bien, ceux de chaque composante, ainsi que leurs partenaires.

La coordination de la gestion du Bien a été confiée par l'Etat et les collectivités locales gestionnaires à l'Agence française des chemins de Compostelle, basée à Toulouse.



L'élaboration du Plan de gestion national s'est faite dans le cadre d'une démarche participative : les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations, aussi bien des techniciens que des élus... ont été sollicités dès le début du projet et tout au long de l'élaboration du Plan de gestion national, afin de s'assurer de répondre au mieux à leurs besoins et leurs attentes.

Après 18 mois de travail, le Plan de gestion national est un document présentant un certain nombre d'éléments de contexte et d'historique synthétisés, un bilan de la gestion récente, ainsi que les grands enjeux et la stratégie retenue pour son élaboration.

Le Plan de gestion est surtout constitué d'un programme d'actions pour la période 2023-2027, à la fois ambitieux et réaliste, et décliné en 29 fiches actions réparties en 5 grandes thématiques d'intervention :

- Gouvernance et animation du Bien
- Conserver, restaurer, protéger le Bien, ses composantes, leurs territoires
- Connaître, et diffuser la connaissance sur le Bien
- Développer le Bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
- Encourager la coopération

Mais le Bien unique étant constitué de 78 composantes, il était aussi important de se pencher sur les moyens de préservation et de développement mis en œuvre pour chacune d'entre elles. C'est pourquoi l'Agence française des chemins de Compostelle a coordonné la rédaction de 78 Plans de gestion locaux. Cette démarche a permis d'une part, de clarifier les rôles des gestionnaires et de réaliser un bilan des informations dont nous disposons pour chaque composante, mais également de s'interroger sur les projets dont ces composantes peuvent être les pivots.



LES ACTIONS MAJEURES

— DU PLAN DE GESTION NATIONAL

Si la valeur du Plan de gestion national réside avant tout dans son caractère complet et transversal, voici quelques actions sélectionnées dans le but de permettre à chacun de visualiser les grands axes et les projets que l'Etat et les collectivités territoriales souhaitent porter pour ce bien du Patrimoine mondial.

Animation de temps d'échanges et de coopération entre les gestionnaires de composantes et leurs partenaires, et mise à disposition de supports techniques

Nous sommes ici au cœur du défi que constitue la gestion d'un bien en série constitué de composantes nombreuses, hétérogènes et réparties inégalement sur la presque totalité du territoire français : faire vivre un réseau d'acteurs nombreux de cultures professionnelles variées, et mettre à leur disposition les outils permettant à la fois de faciliter leur travail, mais aussi de mettre en œuvre une gestion cohérente et harmonieuse.

Coordination des travaux de restauration à l'échelle du bien

Il est important de disposer d'une visibilité globale concernant à la fois les importants moyens déjà investis dans l'entretien et la restauration des monuments qui composent le bien, mais aussi d'une estimation des besoins pour les années à venir afin de pouvoir assurer un pilotage de la recherche de fonds qui ait un réel effet de levier et puisse bénéficier aux plus « petites » composantes.



Prise en compte du changement climatique dans la gestion du bien

Le 50ème anniversaire de la signature de la Convention du Patrimoine mondial, célébré en 2022, a permis de souligner que ce sont bien les conséquences du changement climatique qui constituent aujourd'hui la principale menace sur la préservation des sites de la Liste du patrimoine mondial. Il était donc primordial de prendre cette variable en compte dans les projections de préservation des composantes, mais aussi de porter une réflexion sur les modalités de gestion et de fréquentation touristique du bien en série, afin de s'orienter vers des actions à faible impact environnemental.



Animation d'un conseil scientifique international, de journées d'études, bourses de recherche

Il s'agit ici de stimuler la production de connaissance pluridisciplinaire sous toutes ses formes, en facilitant notamment les échanges au sein de la communauté scientifique internationale, y compris sur le terrain, mais aussi en encourageant les jeunes chercheurs à explorer de nouveaux sujets transversaux allant des valeurs contemporaines du pèlerinage jacquaire à la gestion d'un site complexe du patrimoine mondial, ou encore ses modalités de fréquentation.

Diffusion de la connaissance par l'organisation de colloques, conférences, publications...

L'abondante connaissance déjà produite et celle à venir méritent d'être partagées avec le plus grand nombre, afin notamment de venir nourrir la médiation des sites.

Action éducative et outils pédagogiques

La transmission aux générations futures des valeurs du patrimoine mondial et celles de l'inscription des Chemins de Compostelle fait partie intégrante des responsabilités confiées à tout bien du Patrimoine mondial. Afin de faciliter la mise en place d'un discours qualitatif, lisible, cohérent et ludique, et en capitalisant sur les belles initiatives prises localement, des outils seront mis à disposition des sites qui le souhaitent.

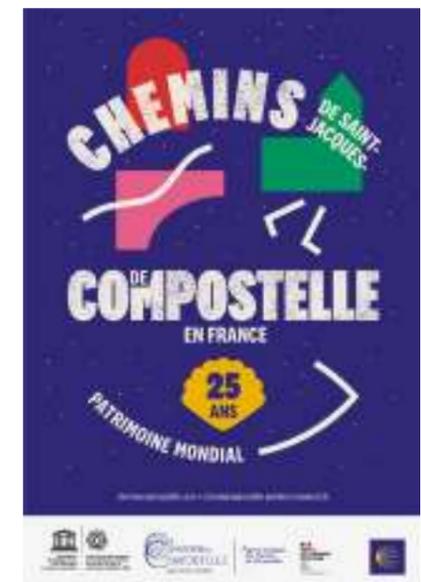


Observation, gestion et développement de la fréquentation touristique sur le bien

Le développement touristique autour de l'itinérance et des sites jacquaires constitue l'un des cœurs de mission de l'Agence française des Chemins de Compostelle. La poursuite de son action dans les domaines de l'observation (comptages, enquêtes) ainsi que du développement de la fréquentation touristique sur et autour du bien passe par l'amplification des actions d'accompagnement (Charte accueil hébergement, promotion...) ainsi que la mise en place de nouveautés de type « courts séjours » qui permettront aux visiteurs de glisser leurs pas dans ceux des pèlerins.

Coordination d'une saison culturelle nationale, accompagnement à la création artistique, mise à disposition d'expositions...

Parce qu'un bien du patrimoine mondial de l'Unesco se doit également d'être un support à la vie culturelle locale et à la création artistique, les sites des composantes sont encouragés chaque année à organiser des événements et manifestations dont l'Agence française des Chemins de Compostelle assure la promotion à travers la création et la diffusion d'un agenda culturel. L'Agence accompagne également des créations d'œuvres d'art refuges, et met à disposition un grand choix d'expositions.



Outils de promotion touristique et de communication, mise en réseau des acteurs de la communication et de l'accueil et promotion touristique

Afin d'assurer une communication et une promotion touristique cohérentes et qualitatives, de nombreux outils et documents cadres sont produits et mis à disposition des gestionnaires, et continueront à être développés pour toujours mieux répondre à leurs attentes et besoins. Ils permettent notamment de traiter les sujets de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, des valeurs et responsabilités liés à cette distinction, de la place de chaque composante



LES ACTEURS DU BIEN

L'ÉTAT :

L'Etat est le garant de la protection et de la conservation de l'ensemble des édifices classés au titre des Monuments Historiques, des sites et paysages écrins des sections de sentiers, et de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en tant que signataire. Il est également propriétaire de 12 composantes sur les 78 composantes que compte le bien. Enfin, les décrets d'application publiés le 29 mars 2017 au sujet des dispositions de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 concernant les sites du Patrimoine mondial stipulent que les Plans de gestion font l'objet d'un arrêté du Préfet de région.

L'AGENCE FRANÇAISE DES CHEMINS DE COMPOSTELLE (AFCC) :

L'Agence française des chemins de Compostelle a pour objet statutaire de définir et de mettre en œuvre une coopération interrégionale et transnationale permanente pour la reconnaissance, la restauration, la mise en valeur et l'animation des anciens itinéraires de pèlerinage appelés chemins vers Compostelle et de tous les biens inscrits qui s'y rattachent. Elle réunit plus de 170 adhérents dans 10 régions françaises parmi lesquels une centaine de collectivités territoriales –

Régions, Départements, communes et EPCI -, et de nombreuses associations.

En tant que représentant des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires et par délégation de la part de l'Etat, l'Agence anime la coordination et le suivi du Plan de gestion, et porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier un grand nombre d'actions du Plan de gestion.

LES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES :

- Etat : 12 édifices, dont 6 gérés en tout ou partie par le Centre des Monuments nationaux
 - 57 communes
 - 13 intercommunalités
 - 8 Départements
 - 2 établissements publics hospitaliers
 - Diverses personnes privées
- 69 des 92 communes ont moins de 5 000 habitants, 15 villes ont plus de 20 000 habitants, 10 villes de 5 à 20 000 habitants et la Ville de Paris (plus d'un million d'habitants).

Près de 1 500 acteurs ou organismes sont concernés par la préservation, la gestion, la valorisation et le rayonnement du Bien.

au sein d'un seul et unique bien en série, des contextes historiques, religieux, mais aussi spirituels ou contemporains de l'itinérance.

Projets de coopération à l'échelle nationale et internationale

On connaît toute la richesse que crée le partage d'expériences, qui permet de s'inspirer des initiatives prises ailleurs et de capitaliser sur les réussites des uns et des autres. A ce titre, les partenaires naturels d'éventuels projets de coopération nationale et internationale sont :

- l'ensemble des sites jacquaires non-inscrits par l'Unesco, les 78 composantes du bien inscrit l'ayant été à titre de témoignage d'un fait patrimonial, culturel et spirituel plus large ;
- les autres sites français de la Liste du Patrimoine mondial, rassemblés au sein de l'Association des Biens français du Patrimoine mondial, qui malgré la diversité des périodes historiques, des typologies patrimoniales et des régions représentées ont bien plus de points communs que de différences ;
- les versants espagnols et portugais des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, avec qui les échanges permettent de restituer sa continuité et sa dimension interculturelle à l'itinérance ;

- les autres sites majeurs de pèlerinage ou grandes « routes » inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en Amérique latine et en Asie.



S'agissant d'un patrimoine revêtant une valeur pour l'ensemble de l'humanité, nous vous encourageons à approfondir votre connaissance et votre compréhension de la gestion du Bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » en vous rendant sur le site : www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr où vous aurez la possibilité de consulter le document « Plan de gestion ».





LES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE SUIVI

Le comité de Bien

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du Bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », un Comité interrégional a été instauré le 19 janvier 2015. Cette instance décisionnaire est chargée de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- faciliter la mise en œuvre du Plan de gestion en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- vérifier sa mise en œuvre en assurant le suivi et l'évaluation des actions, puis en validant les rapports de gestion ;
- mettre à jour le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional assume ainsi le rôle d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.

Ce Comité interrégional est co-présidé par le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du Bien et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle.

Commissions locales et départementales

Instances de gouvernance locale, les commissions locales et départementales sont co-présidées par les représentants de l'État, garant de la protection du Bien, et des collectivités propriétaires ou des collectivités territoriales qui assurent un rôle de coordination à l'échelle de plusieurs composantes. Lieu privilégié de la concertation et du débat entre tous les acteurs, elles veillent au suivi de la bonne conservation du

Bien. Elles examinent tout projet d'aménagement ou d'urbanisation qui pourrait affecter la valeur universelle exceptionnelle du Bien.

Des référents

Dans chaque DRAC et DREAL, l'Etat a désigné des référents chargés du suivi et accompagnement technique des biens inscrits. Sur chacune des 78 composantes, un effort de structuration a débuté pour la désignation d'élus et de techniciens référents qui seront à la fois des animateurs, des passeurs d'information, des ressources et des gestionnaires.

Le conseil scientifique

Le conseil scientifique est l'instance consultative du comité de bien interrégional. Il apporte son expertise sur tout sujet scientifique en relation avec la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Ses membres couvrent plusieurs champs disciplinaires : histoire, histoire de l'art, anthropologie et sociologie, médiation, tourisme et sont issus de plusieurs universités laboratoires ou organismes qualifiés.

- **En France** : 160 km inscrits sur le chemin du Puy-en-Velay (GR®65) parmi 17451 km de sentiers balisés, homologués ou non, et dits de Saint-Jacques.
- **En Europe** : 276 chemins de Saint-Jacques de Compostelle totalisant environ 82000 km
- **Nombre de cheminants estimés en France** : Au moins 30 000 ... mais + de 60 000 à Saint-Jean-Pied de Port.
- **Nombre de visiteurs dans les édifices** : plusieurs millions.

DES RÉFÉRENCES ET DES OUTILS

Ministère de la Culture, Dossier de candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », 1997, 782p.

<http://whc.unesco.org/fr/list/868/documents/>

Atlas de la délimitation des composantes inscrites [En ligne]

Préfecture de Région Occitanie / DRAC Occitanie, Actes du 1er Comité interrégional du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », Toulouse, 19 janvier 2015, 2015, 108p.

Actes du 2ème Comité interrégional du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », Toulouse, 30 et 31 mars 2016, 2017, 180 p. [En ligne]

<https://www.chemins-compostelle.com/rencontres-autour-du-bien>

RAYSSAC Sébastien, CAZES Quitterie (dir.) Vers Compostelle – Regard contemporain sur les chemins de Saint-Jacques. Colloque international Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France : territoires, patrimoines, historicité, LISST, FRAMESPA, Agence française des Chemins de Compostelle, Toulouse/ Cahors, 25-27 octobre 2018, Presses Universitaires du Midi, 2022



Géocompostelle

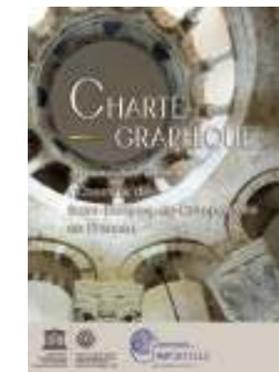
Cet outil permet aux gestionnaires et propriétaires d'une composante du Bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » de saisir et suivre leur plan de gestion. La base réunit les fiches actions et toutes les pièces annexes du plan. Elle n'est accessible qu'aux propriétaires, gestionnaires, aux services de l'Etat et au Centre du patrimoine mondial.

<https://geocompostelle.fr/>

Signalétique

Des préconisations ont été élaborées pour harmoniser des dispositifs de médiation dans les communes concernées par le bien : panneaux d'interprétation, clous de marquage au sol du cheminement pédestre, panneaux routier et autoroutier.

Charte d'identité visuelle



La charte graphique apporte une identité au bien : sa mise en œuvre est un enjeu majeur de communication pour les années à venir. Elle reprend deux symboles : la coquille frappée de la Voie Lactée, ce chemin d'étoiles symbolique. Le logo est personnalisé à chaque composante. Il fait l'objet d'un dépôt de marque à l'INPI

pour en protéger l'usage. La charte est destinée à identifier les productions et éditions en rapport avec le bien, afin de le distinguer dans l'ensemble si vaste des chemins, des patrimoines, des initiatives...

Le référentiel « Chemins faisons... »



Le socle des plans de gestion des 7 sections de sentier s'appuie sur l'étude de cadrage « Chemins faisons... » Conduite durant 18 mois, elle s'est déclinée sur une méthode commune et participative, réunissant collectivités, associations, FFRP, PNR, CAUE, OT, agriculteurs... Il s'agit de définir des objectifs de qualité paysagère et patrimoniale,

des orientations communes et propres à chaque section, d'identifier les actions à mener, de susciter des dynamiques collectives d'échanges, de partage et de co-construction. Rendus communicables à la demande par l'AFCC ou les référents locaux.

Bonnes pratiques

Une exposition itinérante ou téléchargeable en ligne : des expérimentations, des réalisations exemplaires de valorisation du patrimoine et de l'itinérance jacquaire. Elle est régulièrement augmentée avec la participation de tous.

<https://www.chemins-compostelle.com/valorisation-des-chemins-exposition-virtuelle>

UN SOCLE DE CONNAISSANCES POUR ENRICHIR — LA GESTION DU BIEN ET L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS

Depuis le dépôt de la candidature en 1996, la connaissance des pèlerins, la conception même du pèlerinage à saint Jacques et l'interprétation de ses patrimoines matériels et immatériels se sont renouvelées en même temps que le phénomène jacquaire prenait de l'ampleur : aménagements innombrables, fréquentations accrues... La gestion du bien doit donc reposer sur un socle de connaissances scientifiques actualisées. La médiation des savoirs enrichit l'expérience du visiteur, qu'il soit pèlerin, randonneur, touriste, habitant ou scolaire. Le développement de la connaissance et son transfert vers les professionnels, les bénévoles et le grand public, orientent le travail du conseil scientifique.



Fiches mémos par les membres du conseil scientifique [en ligne] ; www.cheminscompostelle-patrimoine mondial.fr

ILS TÉMOIGNENT..



L'élaboration du plan de gestion est un temps rare dans la vie d'un monument. Rares ces moments consacrés à la connaissance, et la méconnaissance, de notre site. Rare ce point d'étape sur plusieurs décennies de valorisation du bien. Rares ces réunions où nous tentons, tous ensemble, de définir notre feuille de route pour les années à venir. Se crée autour de la rédaction du plan de gestion une communauté de réflexion et d'action, tant au niveau local qu'au plan national. Avec le soutien efficace de l'équipe de l'Agence Française des Chemins de Compostelle.

Luc Jolivel, chef de projet patrimoine de la Ville La Charité-sur-Loire (Nièvre)



Ce plan de gestion a été un formidable support de concertation, de dialogue, de partage de constats et d'initiatives. Il a permis d'affirmer que l'abbatiale de Saint Gilles, en tant qu'édifice patrimonial et en tant que monument emblématique de la ville, est centrale au développement de la commune et du territoire. Ce rôle moteur et fédérateur est valorisé et structuré grâce à sa place dans le bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». La réalisation des actions développées dans ce plan de gestion permettra de consolider cette place, et – je l'espère – contribuer au rayonnement de l'ensemble du réseau.

Géraldine Breuil, Adjointe au maire de Saint Gilles, déléguée à la Rénovation du centre historique, au Patrimoine et à la Politique de la ville (Gard)



Pour ma part, la démarche engagée sur le plan de gestion a été un vrai levier de partenariat, efficace, entre les deux composantes du Grand Est. Cette amorce va se concrétiser avec les 25 ans du label que nous allons fêter ensemble, pour le plus grand plaisir du public !

Pascaline Watier, animatrice du patrimoine à Châlons-en-Champagne (Marne)



Le Conseil Départemental portait le projet afin d'accompagner les 4 petites communes qui n'avaient pas les moyens pour cette prospective. Je me suis attelée à la tâche avec l'aide des communes, des Amis de Saint-Jacques, des Offices de Tourisme et des services des archives départementales et du conseil départemental. Ce fut une expérience unique et enrichissante. La démarche nous a permis d'approfondir l'histoire des sites, renforçant leur raison d'être dans cet ensemble. Le travail d'équipe a permis de prendre conscience de la valeur universelle et de dynamiser la valorisation et de créer des liens entre les services départementaux, les communes et les associations.

A présent comme guide-conférencière au PAH Aure et Louron, je participe à la valorisation des composantes de Jézeau et Aragnouet. Nous avons créé un mini comité de pilotage pour mutualiser les moyens. Le travail sur le plan de gestion a donné une nouvelle impulsion.

Nous n'en sommes qu'au début !

Cécile Delaumone, guide-conférencière au pays d'art et d'histoire Aure et Louron (Hautes-Pyrénées)



Les chemins de St jacques de Compostelle en Aveyron permettent la découverte de notre histoire, de nos terres d'émotion, de nos grands espaces de plateaux et de vallées reliés par des ponts et comme disait Issac Nexton « les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts... ».

David Minerva, Chargé de mission UNESCO, Conseil départemental de l'Aveyron



Agence française
des chemins
de Compostelle